

Un rapport sur les plans et les priorités

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. L'ancienne Partie III du Budget des dépenses a été scindée en deux documents: un rapport déposé au printemps, "Un rapport sur les plans et priorités", et un autre rapport déposé à l'automne, "Rapport sur le rendement".

Un Rapport sur les plans et les priorités fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans *Un Rapport sur les plans et les priorités*.

© Ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 1999

En vente au Canada par l'entremise des librairies associés et autres librairies

ou par la poste auprès du

Groupe de développement et de marketing des publications Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1999-III-13 ISBN 0-660-60071-4

Budget des dépenses 1999-2000

Un rapport sur les plans et les priorités

Approuvé

Solliciteur général du Canada

TABLE DES MATIÈRES

SECTION I	: MESSAGE	7
A. Messag	ge de l'Enquêteur correctionnel	7
B. Déclara	ation de la direction	8
SECTION I	I: VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	10
A. Manda	t, rôles et responsabilités	10
B. Objecti	f	10
C. Contex	te opérationnel	10
D. Plan de	e dépenses	11
SECTION I	II: PLANS, PRIORITÉS, STRATÉGIES ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS	13
A. Résum	é des plans, priorités, stratégies clés et résultats escomptés	13
B. Détails	par programme et secteur d'activité	15
O	bjectif	16
	acteurs externes influant sur le secteur d'activité	
	ans et stratégies clés	
K	ésultats escomptés	10
SECTION I	V: RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	18
Table 1:	Autorisations de dépenser - Résumé du ministère-Partie II du Budget des dépenses	19
Table 2:	Structure organisationnelle.	20
Table 2.1:	Équivalent temps plein (ÉTP) prévus par secteur d'activité	21
Table 2.2	Détails des hesoins en ÉTP	21

Table 3:	Article courant de dépense par programme	22
Table 4:	Ressources du programme par secteur d'activité pour l'exercice du Budget des dépenses	23
Table 5:	Coût net du programme pour 1998-1999	24
Table 6:	Listes des lois et règlements	25
Table 7:	Références	25

Section I: Message

A. Message de l'Enquêteur correctionnel

J'ai un mandat d'Ombudsman dans le cadre du régime correctionnel fédéral. Le Bureau exécute cette fonction dans un environnement qui depuis toujours a été fermé aux regards du public et où l'on trouve considérablement de méfiance entre les gardiens et ceux qu'ils surveillent.

Je suis tout à fait convaincu de la valeur du concept d'Ombudsman et je crois que les dispositions de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition présente un processus qui nous permet de traiter la vaste majorité des préoccupations individuelles et systémiques. Toutes les parties doivent comprendre que l'Enquêteur correctionnel n'est ni un agent du Service correctionnel du Canada ni l'avocat de chaque plaignant ou de chaque groupe d'intérêt qui dépose une plainte. J'ai le mandat d'enquêter sur les plaintes de façon indépendante et neutre et, dans le cas où il y a des preuves d'injustice, de formuler des recommandations appropriées sur les mesures correctives à prendre.

J'anticipe que les changements effectués sur le plan opérationnel permettront au Bureau de mieux composer avec le volume des plaintes et d'en arriver plus rapidement à une résolution dans les domaines problématiques. Je mettrai tout en oeuvre, de concert avec ces changements, pour finaliser une entente formelle avec le Service correctionnel. Cette entente incluera l'option d'un mécanisme de révision, par tiers parti, des questions où il y a un sérieux désaccord avant que ces dernières soit référées au Ministre. Le but de cette entente est d'aider les deux organismes à traiter les problèmes des contravenants de façon objective, complète et sans retard indu.

J'attends avec confiance les défis des années à venir et je crois que nous aurons toujours avec nos partenaires dans le domaine correctionnel, une relation de travail ouverte et marquée au coin de la coopération afin que d'assurer que les problèmes des contravenants soient traités dans une atmosphère d'ouverture, de responsabilité et d'équité dans la prise de décision.

B. Déclaration de la Direction

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Un rapport sur les plans et les priorités 1999-2000

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités de 1999-2000 du Bureau de l'Enquêteur correctionnel (BEC).

À ma connaissance (et sous réserve des observations ci-dessous), les renseignements:

- Décrivent fidèlement les mandat, plans, priorités, stratégies et résultats clés escomptés de l'organisation.
- Sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*.
- Sont complets et exacts.
- Sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom:	
Date:	

Section I: Message

Section II: Vue d'ensemble du ministère

A. Mandat, rôles et responsabilités

Le Bureau de l'Enquêteur correctionnel fut établi en 1973 en vertu de la Partie II de la Loi sur les enquêtes. Cette base légale a été modifiée en novembre 1992 avec la promulgation de la Partie III de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. Le mandat de l'Enquêteur correctionnel, tel que défini par cette Loi, est d'agir en tant qu'Ombudsman pour les délinquants sous juridiction fédérale. Le Bureau de l'Enquêteur correctionnel est indépendant du Service correctionnel du Canada et peut ouvrir une enquête par suite d'une plainte émanant de ou présentée au nom d'un délinquant ou d'un détenu, à la demande du Ministre ou de sa propre initiative. L'Enquêteur correctionnel doit présenter un rapport annuel par l'entremise du Solliciteur général devant chaque chambre du Parlement.

De plus, l'article 19 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition exige que le Service correctionnel du Canada effectue une enquête "en cas de décès ou de blessure grave d'un délinquant" et parvenir une copie du rapport à l'Enquêteur correctionnel.

Le Bureau de l'Enquêteur correctionnel est dirigé par l'Enquêteur correctionnel qui se rapporte au Parlement par l'entremise du Solliciteur général. Les ressources de l'agence consistent en 17 "équivalents temps plein", 10 desquels forment le personnel enquêteur. Les ressources totales sont 1,768,000\$ pour l'année fiscale 1999-2000.

B. Objectif

D'agir en tant qu'Ombudsman dans l'intérêt des contrevenants en examinant à fond et de façon objective un large éventail d'activités administratives et en présentant ses conclusions et ses recommandations à un grand nombre de décideurs, y compris le Parlement.

C. Contexte opérationnel

Le maintien d'un processus de révision indépendant et objectif en milieu correctionnel où le Bureau n'a virtuellement aucun contrôle sur le nombre de plaintes ou sur la profondeur des enquêtes requises, présente de nombreux défis bien particuliers. Premièrement, la résolution de disputes dans un environnement qui, depuis toujours a été fermé aux yeux du public et où l'on trouve, bien entendu, considérablement de méfiance entre les gardiens et ceux qu'ils surveillent, exige que le Bureau soit non seulement indépendant du Service correctionnel et du Ministère mais aussi qu'il soit perçu comme tel. Deuxièment, il est impératif étant donné que l'autorité du Bureau réside dans ses pouvoirs de persuasion et de rapporter publiquement plutôt que sur des recommandations exécutoires qu'il y ait des mécanismes appropriés aux niveaux administratif et politique pour assurer qu'on donne suite à ses constats de façon juste, raisonnable et sans délai indu.

D. Plan de dépenses

Bureau de l'Enquêteur correctionnel Plan de dépenses

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 1998-1999 *	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses brutes du programme Bureau de l'Enquêteur correctionnel	1.5	1.8	1.8	1.8
Coût des services fournis par d'autres ministères	.2	.2	.2	.2
Coût net de l'organisme	1.7	2.0	2.0	2.0

^{*} Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

Section III: Plans, priorités et stratégies et résultats escomptés

A. Résumé des plans, priorités et stratégies clés et des résultats escomptés

Tableau des principaux engagements en matières de résultats Bureau de l'Enquêteur correctionnel (BEC)

Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes:	qui se manifeste par:
un organisme de révision indépendant et impartial qui mène des enquêtes sur les problèmes des délinquants liés aux décisions, recommandations, actes ou omissions qui proviennent du Service correctionnel du Canada	 le nombre de délinquants utilisant les services du Bureau l'accessibilité du Bureau à la population délinquantes la confiance et la compréhension de la population délinquante envers le Bureau les opinions des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux impliqués dans le système correctionnel fédéral les résultats des mesures prises par le Service correctionnel du Canada en réponse aux conclusions et aux recommandations du Bureau

Plans, priorités et stratégies clés

Bureau de l'Enquêteur correctionnel				
Plans:	Stratégies:			
Mettre en oeuvre nos pratiques de gestion et nos stratégies opérationnelles revisées.	 effectuer un suivi sur l'efficacité des politiques et des procédures revisées à aider le personnel à établir des priorités parmi ses activités d'enquêtes; revoir les modifications en termes de leur impact sur l'atteinte d'une intégration plus consistente des plaintes individuelles avec les domaines de problèmes systémiques; 			
Accroitre la connaissance du mandat du Bureau de l'Enquêteur correctionnel.	 améliorer la présence du Bureau de l'Enquêteur correctionnel au sein des institutions fédérales en continuant de cibler certains groupes parmi la population carcérale, tel que les Comités de détenus, les Fraternités Autochtones et les Groupes-Vie, etc; produire et distribuer du matériel publicitaire détaillant les opérations du Bureau; 			
Établir, en coopération avec le Service correctionnel du Canada, un processus plus efficace pour gérer et disposer des préoccupations individuelles et systémiques des délinquants.	 continuer de participer avec le Service correctionnel du Canada dans des Groupes de Travail et des Revues internes; finaliser une entente avec le Service correctionnel du Canada afin d'assurer que les plaintes des délinquants sont traitées de façon équitable, objective, sans indû et dans une atmosphère d'ouverture, de responsabilité et d'intégrité dans la prise de décision; 			

B. Détails par secteur d'activité

Bureau de l'Enquêteur correctionnel

Dépenses prévues

	Prévision des dépenses	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
\$millions	1998-1999			
Dépenses brutes	1.5	1.8	1.8	1.8
Total des dépenses nettes	1.5	1.8	1.8	1.8

Secteur d'activité Bureau de l'Enquêteur correctionnel Le Bureau de l'Enquêteur correctionnel a seulement un secteur d'activité qui, comme détaillé à l'article 167 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, est d'enquêter sur les problèmes des délinquants liés aux décisions, recommandations, actes ou omissions qui proviennent du Commissaire du Service correctionnel du Canada ou d'une personne sous son autorité ou exerçant des fonctions en son nom qui affectent les délinquants individuellement ou en groupe.

Objectif

D'agir en tant qu'Ombudsman dans l'intérêt des contrevenants en examinant à fond et de façon objective un large éventail d'activités administratives et en présentant ses conclusions et ses recommandations à un grand nombre de décideurs, y compris le Parlement.

Résultats Clés

Doit fournir aux canadiens un organisme de révision indépendante et impartiale qui mène des enquêtes sur les problèmes des délinquants liés aux décisions, recommandations, actes ou omissions qui proviennent du Service correctionnel du Canada

Facteurs externes influant sur le secteur d'activité

Il s'avère difficile pour le Bureau de l'Enquêteur correctionnel de prédire avec précision la charge de travail puisque cette dernière est essentiellement déterminée par le nombre de plaintes reçues par le Bureau, les demandes du Solliciteur général et le nombre d'enquêtes sécuritaires effectués par le Service correctionnel en vertu de l'article 19 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous conditions.

Parmi les autres facteurs qui ont eut et continueront vraisemblablement d'avoir un impact sur les opérations du Bureau, soulignons l'accroissement de la population de détenus sous responsabilité fédérale et du nombre d'établissements carcéraux, particulièrement pour les femmes. Finalement, la qualité et le caractère opportun des actions prises par le Service correctionnel, en réponse aux constats et recommandations du Bureau, continueront d'avoir un impact déterminant sur l'efficacité et l'efficience de nos opérations.

Plans et stratégies clés

Le Bureau a développé et est à instaurer des procédures pour faciliter l'intégration des plaintes individuelles et systémiques. Ces procédures et politiques plus détaillées aideront les employés à prioriser leurs enquêtes.

Le Bureau a augmenté la fréquence de ses visites institutionnelles. Cette plus grande présence au sein des pénitenciers fédéraux a eut comme résultat un accroissement chez les détenus de leur connaissance du mandat et des opérations de notre Bureau. Ce dernier continuera de cibler des groupes spécifiques parmi la population carcérale tels que les Comités de détenus, les Fraternités autochtones et les Groupes-Vie. Le Bureau a produit et va distribuer des affiches et des pamphlets détaillant ses opérations.

Finalement, le Bureau va poursuivre ses efforts pour mettre en oeuvre, en coopération avec le Service correctionnel du Canada, un processus plus efficace pour la gestion et la disposition des plaintes individuelles et systémiques.

Résultats escomptés

Une amélioration des méthodes et stratégies du Bureau en ce qui a trait à la gestion des plaintes.

Une connaissance accrue chez tous les délinquants sous juridiction fédérale de l'existence du Bureau et une meilleure compréhension de ses procédés et services.

La mise en place, de concert avec le Service correctionnel, d'un mécanisme plus efficace pour la gestion et la disposition des plaintes des délinquants.

Section IV: Renseignements supplémentaires

Renseignements sur le personnel

Table 1: Autorisations de dépenser - Résumé du ministère-Partie II du Budget des

dépenses

Table 2: Structure organisationnelle

Table 2.1: Équivalent temps pleins (ÉTP) prévus par secteur d'activité

Table 2.2: Détails des besoins en ÉTP

Autres renseignements financiers

Table 3: Article courant de dépense par programme

Table 4: Ressources du programme par secteur d'activité pour l'exercice du Budget

des dépenses

Table 5: Coût net du programme pour 1999-2000

Autres renseignements

Table 6: Listes des lois et règlements

Table 7: Références

Table 1: Autorisations de dépenser - Résumé du ministère-Partie II du Budget des dépenses

Crédit	e (en milliers de dollars)	Budget des dépenses principal 1999-2000	Budget des dépenses principal 1998-1999
(30)	dépenses du programme	1,568	1,237
(S)	Contributions aux régime d'avantage sociaux des employés	200	200
	Total de l'organisme	1,768	1,437

Renseignements sur le personnel

Table 2: Structure organisationnelle

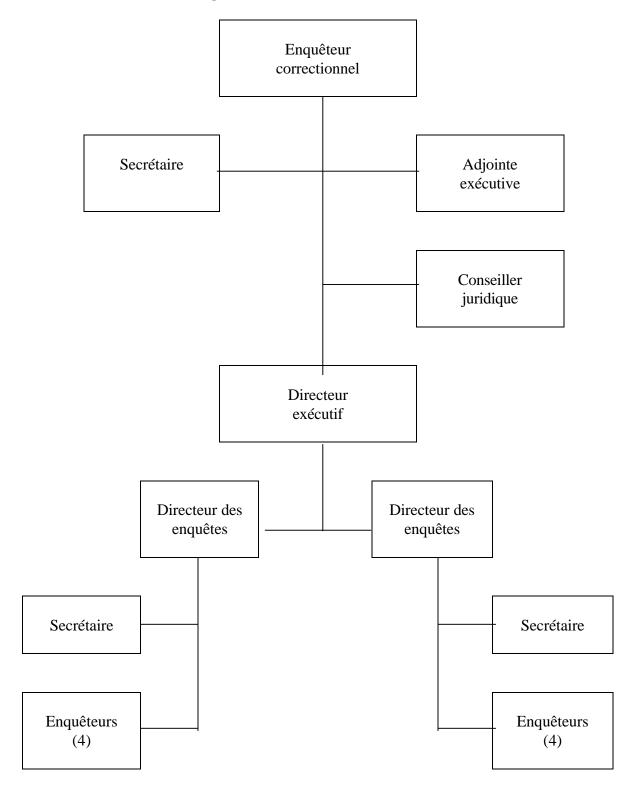


Table 2.1: Équivalent temps plein (ÉTP) prévus par secteur d'activité

	Prévision 1998-1999	Prévu 1999-2000	Prévu 2000-2001	Prévu 2001-2002
Bureau de l'Enquêteur correctionnel	17	17	17	17
Total du ministère	17	17	17	17

Table 2.2: Détails des besoins en ÉTP

	Prévision	Prévu	Prévu	Prévu
(en milliers de dollars)	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Échelle de salaires				
< 30,000	_	-	-	-
30,000 - 40,000	3	3	3	3
40,000 - 50,000	-	-	-	-
50,000 - 60,000	8	8	8	8
60,000 - 70,000	3	3	3	3
70,000 - 80,000	-	-	-	-
> 80,000	3	3	3	3
Total	17	17	17	17

Table 3: Article courant de dépense par programme

	Prévision des dépenses	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
en milliers de dollars	1998-1999			
Personnel Traitements et salaires Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1,003 200	1,000 200	1,000 200	1,000 200
Biens et Services Transport et communications	214	390	390	390
Information	-	-	-	-
Services professionnels et spéciaux	91	148	148	148
Locations	-	-	-	-
Achats de services de réparation et d'entretiens	-	-	-	-
Services publics, fournitures et approvisionnements	32	30	30	30
Autres subventions et paiements	-	-	-	-
Subside postal	-	-	-	-
Dépenses en capital	-	-	-	-
Total	337	568	568	568
Total dépenses budgétaires nettes	1,540	1,768	1,768	1,768

Table 4: Ressources du programme par secteur d'activité pour l'exercicse du Budget des dépenses

(en milliers de dollars)			Budgétaires							
	ЕТР	Fonction -nement	Immobili- sations	Sub- ventions et contri- butions	Brutes - Crédit	Poste législatifs	Prêts, investis- sements et avances non budgétaires	Dépenses brutes prévues	Moins: Recettes à valoir sur le crédit	Dépenses nettes prévues
Bureau de l'Enquêteur correctionnel	17	1,768	-	-	-	-	-	1,768	-	1,768
Total	17	1,768	-	-	-	-	-	1,768	-	1,768

Table 5: Coût net du programme pour 1999-2000

(en milliers de dollars)	Bureau de l'Enquêteur correctionnel	Total
Dépenses brutes prévues	1,768	1,768
Plus: Installations fournies sans frais par le ministère		
Installations fournies par TPSGC	129	129
Cotisations visant la part des employés par le SCT	63 192	63 192
Coût total du Programme	1,960	1,960
Moins: Recettes à valoir sur le crédit Recettes à valoir sur le Trésor	<u>-</u>	- -
Coût net du Programme	-	-
Coût net estimatif du Programme en 1999-2000	1,960	1,960

Autres renseignements

Table 6: Listes des lois et règlements

Partie III - Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous conditions (L.R.C., 1992, ch.20)

Table 7: Références

Nom	Titre	Adresse	Nº. de téléphone	Nº. de fax
R.L. Stewart	Enquêteur correctionnel	275 rue Slater Pièce 402 Ottawa (Ontario) K1P 5H9	(613) 990-2689	(613) 990-9091
Ed McIsaac	Directeur exécutif	275 rue Slater Pièce 402 Ottawa (Ontario) K1P 5H9	(613) 990-2691	(613) 990-9091